

Concertation sur le pont de la Première Armée entre Juvisy et Draveil

Contribution d'Élan-Savigny Environnement

Deux voies de circulation suffisent sur le pont !

La circulation pourrait être réduite à 2 voies sur la partie centrale du pont, car les congestions proviennent du carrefour à feux au croisement de la rue de Draveil avec la RD 931, et du côté Draveil le passage du rond-point se fait sur une file.

Pour Élan-Savigny Environnement, association savinienne, les scénarios proposés ne conviennent pas à une amélioration suffisante des mobilités actives.

Le scénario A, qui prévoit sur le pont un trottoir Nord accessible PMR et une piste bidirectionnelle côté Sud ne peut convenir :

- parmi les mille piétons qui utilisent quotidiennement le trottoir Sud du pont, il sera impossible d'en empêcher un grand nombre de se trouver sur les pistes cyclables dans des situations d'insécurité pour les cyclistes comme pour les piétons.
- Une grande partie des usagers serait contrainte à traverser deux fois le flux de la circulation sur la RD 931 : par exemple un cycliste venant de Draveil devrait traverser avant de rouler sur le pont, puis retraverser en le quittant pour circuler à droite de la chaussée. Cette situation dégrade fortement les continuités piétonnes et cyclables ainsi que la sécurité.
- Il est important d'optimiser le plus possible les conditions de circulation des cyclistes car le pont fait partie du trajet de l'itinéraire européen Scandibérique et de la branche D2 du RER Vélo Île de France. Les mobilités actives seraient ainsi favorisées, avec pour bénéfice, entre autres, la réduction des émissions de CO₂

Élan-Savigny Environnement préconise donc :

- Un trottoir, ainsi qu'une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté de la chaussée.
- Du côté Nord, le trottoir doit être largement dimensionné car les PMR y circuleront grâce aux rampes aux bonnes normes prévues de chaque côté.
- Les pistes cyclables unidirectionnelles devront être bien repérables et détectables par tous les usagers.
- Dans les montées du pont, les voies cyclables devront être élargies afin de faciliter les dépassements en toute sécurité.
- Si le pont pouvait être élargi, ne serait-ce que d'un seul côté, une voie réservée bus-vélo pourrait être envisagée.